



Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	41
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Délibération n°2024-118**

Date de la convocation : 25 septembre 2024

**Objet : Approbation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de traitement des Ordures Ménagères (SIETOM)**

**Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18h45**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mouscardès, salle du Quillier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, François CLAUDE, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETTHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie-Josée SIBERCHICOT, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT, Fabienne THUILLER

**Étaient excusés :** Guy BAUBION BROYE, Marie-Françoise LABORDE,

**Procurations :** Christian DAMIANI à Julien PEDELUCQ, Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE,

**Absents :** Estelle LEVI, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

**Secrétaire de séance :** Jean-François LATASTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu l'approbation du rapport annuel d'activité 2023 par le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) en date du 19 juin 2024,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) tel que présenté en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2023 d'activité du Syndicat intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) tel que présenté en annexe.
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

